

ASSEMBLÉE NATIONALE

CRÉATION D'UNE AIDE UNIVERSELLE D'URGENCE POUR LES VICTIMES DE
VIOLENCE CONJUGALES - (N° 617)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 56

présenté par
Mme Rousseau et les membres du groupe Écologue - NUPES

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.